

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/05/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
28 mai 2026

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Philippe DANIEL, Jean-Luc DEMANGE, Yann DURAND, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MICLO, Eugène PRINCIPE, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Sabine TIHA, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Catherine PAILLARD pouvoir donné à Jacques LAMBLIN, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Vianney COLELA titulaire de Sabine TIHA

Absents : Renaud NOEL

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas GERARD

Membres présents.....26
Absents représentés.....3
Absents.....1
Votants.....28

Délibération 2026 043

**ADMINISTRATION GENERALE : Désignation représentant GART
(association des Autorités Organisatrices des Mobilités)**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	2	28	0	0	0

Fort de la diversité des territoires qu'il représente et des différentes sensibilités politiques qui le composent, le GART accompagne les autorités organisatrices de la mobilité – AOM locales, AOM régionales, communautés de communes, départements – dans l'exercice de leurs compétences en matière de mobilités.

Son action en faveur de la mobilité durable et la défense des intérêts des collectivités n'ont cessé de faire de l'association, un acteur reconnu et écouté de la mobilité en France.

Le Groupement des autorités responsables de transport (GART) est une association française créée en 1980 qui rassemble les **autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** : métropoles, agglomérations, régions, départements et autres collectivités chargées des transports publics.

Son rôle principal est de :

- représenter les collectivités auprès de l'État et des institutions européennes ;
- défendre les intérêts des AOM ;
- accompagner les élus sur les questions juridiques, techniques et financières liées aux mobilités ;
- favoriser l'échange de bonnes pratiques entre territoires.

Le GART intervient sur de nombreux sujets :

- transports publics urbains et régionaux,
- mobilités durables,
- vélo et mobilités actives,
- billettique,
- intermodalité,
- covoiturage,
- logistique urbaine,
- financement des transports.
-

Aujourd'hui, le GART fédère plus de 200 collectivités et est considéré comme un acteur majeur de la mobilité durable en France.

Le comité de pôle doit désigner 1 représentant titulaire

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

EST ELU MEMBRE TITULAIRE au GART :

- Hervé BERTRAND

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Affiché le 5 juin 2026

Philippe DANIEL,

Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2026.06.05 14:00:14 +0200
Ref:11146334-16811398-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois